

Nouvelles du Valais

Enfin des actes ! — Les citoyens valaisans auront appris avec satisfaction qu'à l'ordre du jour de la prochaine session du Grand Conseil figure l'examen d'un message du Conseil d'Etat concernant la construction d'un sanatorium.

Félicitons le chef du Département de l'Hygiène, M. Fama, d'avoir enfin réussi à secouer l'inertie des bureaux et l'apathie des autorités dans cette question de la lutte contre la tuberculose.

Enfin, nous allons passer aux actes et chacun s'en félicitera pour le bien de nos populations et le bon renom de notre canton.

C'est pourquoi, malgré la dureté des temps et le désastre qui s'est abattu sur le Valais, tous ceux qui peuvent le faire auront à cœur de hâter la solution du problème en achetant des billets de la Loterie romande, dont le bénéfice revenant au Valais sera pour la plus grande part attribué au fonds de ce sanatorium. Mr.

Tromperie dans les ondes

Un de nos compatriotes nous écrit :

Strasbourg, le 23 avril. Mon programme de radio me fait espérer depuis des jours une évocation du Valais sous la conduite de notre écrivain, M. Maurice Zermatten. Mon cœur de Valaisan se réjouit d'entendre parler de nos bisces et qui sait, peut-être chanteront-ils eux-mêmes devant le micro ?

Voici 20 heures et la voix nous entraîne à Hérence, à une assemblée de bisse. Ne perdant pas une syllabe, j'écoute.

Mais, pourquoi ce procureur est-il si comédien ? Son accent hérémensard où est-il ? Mais, il me semble que c'est la voix d'un ami fribourgeois, homme de lettres et poète même à ses heures. Oh ! quelle déception. Mais voici les hommes du village qui vont parler : oui... et même avec un tantinet d'accent vaudois.

Ainsi, c'est pour nous présenter un Valais de tréteux qu'on affiche « les Bisces du Valais, M. Maurice Zermatten, une émission scolaire ». Permettez, Messieurs Qui de droit, je suis Valaisan à l'étranger, j'attends mon pays et vous m'offrez — et pas à moi seulement malheureusement — une décalcolmanie. Est-ce là du reportage, est-ce là une description éducative, publicitaire ?

Non, c'est un crime contre notre peuple valaisan car les enregistrements radiophoniques permettent aujourd'hui de présenter la vérité, arrangée peut-être, mais non pas trahie.

Ma déception fut si grande que malgré mon désir de savoir tout de cette histoire, je n'ai pas pu écouter. Si ce tableau valaisan doit maintenant disparaître, c'est bien, mais s'il est destiné à des archives scolaires, tous ceux qui aiment le Valais tel qu'il est doivent en exiger la destruction sans histoire.

Un dernier mot encore pour éviter à d'autres expatriés ma douloureuse déception : Surtout, surtout, qu'on ne diffuse pas cet enregistrement un lundi soir à l'intention des Suisses à l'étranger, ce serait méchant. A. G. Bd.

„Luz“ Cocktail
L'APÉRITIF RENOMMÉ

WINTERTHUR-VIE
L. NICOLAY
MARTIGNY-VILLE • AGENT GENERAL

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » No 31

La Petite Fadette

PAR GEORGE SAND

— Et c'est justement ce qu'il ne faudrait point, reprit-elle. Mais je vois bien que tu regrettes la danse, mon bon Landry, et je ne sais pas pourquoi tu y as renoncé. Va donc danser un peu ; ça me fera plaisir de songer que tu t'amuses, et je t'attendrai plus patiemment.

— Oh ! tu as trop de patience, toi ! dit Landry d'une voix qui n'en marquait guère, mais moi, j'aimerais mieux me faire couper les deux jambes que de danser avec des filles que je n'aime point, et que je n'embrasserais pas pour cent francs.

— Eh bien ! si je dansais, reprit la Fadette, il me faudrait danser avec d'autres qu'avec toi, et me laisser embrasser aussi.

— Va-t'en, va-t'en bien vite, dit Landry ; je ne veux point qu'on t'embrasse.

Sylvinet n'entendit plus rien que des pas qui s'éloignaient, et, pour n'être point surpris aux écoutes par son frère, qui revenait vers lui, il entra vivement dans le cimetière et le laissa passer.

Cette découverte-là fut comme un coup de couteau dans le cœur de Sylvinet. Il ne chercha point à décou-

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES
EN VALAIS ET LES

Contrats collectifs

On nous prie d'insérer :

Il se fait ces temps un louable effort en Valais, en vue d'établir des contrats collectifs professionnels. On vient d'en signer un chez les plâtriers-peintres. Relevons d'abord que ce furent les fédérations syndicales qui, depuis de nombreuses années, virent clair dans ce domaine. Le machinisme et la concurrence effrénée aidant, les patrons se rendirent compte qu'ils allaient à une faillite certaine, s'ils ne voulaient pas tenir compte de la réglementation des conditions de travail et des normes de soumissions et ses calculs des prix de revient. On se fait, peut-être, beaucoup d'illusion dans les camps patronaux et chez un grand nombre d'ouvriers, si l'on croit que ces ententes tiendront sans une forte organisation ouvrière.

Trop longtemps on a considéré les syndicats comme des instruments politiques, alors qu'ils avaient suffisamment à discuter et à réagir contre les aggravations des conditions économiques et sociales et à secourir leurs chômeurs.

Maintenant, le patronat doit avoir l'appui des organisations ouvrières. Sans cet appui il n'y a pas de tarifs et de soumissions loyales qui puissent tenir, pour la bonne raison qu'aussi longtemps qu'il plaira à un patron de recruter de la main-d'œuvre à des prix dérisoires, tout le système s'écroule.

Au cours de plusieurs mois de démarches animées de la meilleure volonté, patrons et ouvriers valaisans, travaillant dans l'industrie de la gypserie-peinture, sont finalement arrivés à conclure un contrat professionnel applicable à tout le canton du Valais et qui fixe l'horaire du travail ainsi que les salaires des ouvriers et des jeunes sortant d'apprentissage. Les ouvriers s'engagent à s'abstenir de tous travaux à effectuer pour leur propre compte, soit entre les heures de travail, soit pendant les périodes de chômage. Des prescriptions règlent l'attitude des patrons et des ouvriers vis-à-vis des entrepreneurs ou des ouvriers qui ne se conforment pas au contrat collectif. Il sera accordé des indemnités de déplacement pour les travaux exécutés en dehors du rayon local et pour les travaux de nuit. Le contrat collectif entre en vigueur le 1er mai. Aucun ouvrier ne pourra être embauché chez un patron signataire du contrat sans être en possession d'une carte ou d'un carnet prouvant qu'il est membre d'une des associations ou fédérations reconnue par l'association des maîtres plâtriers-peintres valaisans.

Au moment où, devant nos professions désorganisées et gâchées par la concurrence qui, hélas ! n'est pas toujours loyale, on se lamente de toutes parts, il est intéressant de noter ce qui a pu être réalisé dans une profession au bord du gouffre, comme celle de la gypserie-peinture. Nous espérons que d'ici peu toutes les professions du bâtiment et autres seront organisées comme la nôtre.

Association des ouvriers plâtriers-peintres
du Valais romand, Fr. Sch.

Assurance contre la grêle

(Comm.) Chaque année, nombreux sont les agriculteurs et les vigneronniers qui tardent de renouveler leur assurance ou par leur manque de prévoyance, ils doivent supporter eux-mêmes le dommage occasionné à leurs cultures. Il est pourtant facile de conclure une assurance auprès de la Société suisse d'assurance contre la grêle à Zurich, association mutuelle fondée en 1880 qui ne distribue ni dividendes ni tantièmes. La Confédération et les cantons facilitent l'assurance en accordant des subsides importants sur la prime de chacun. Nous rendons les intéressés attentifs à l'annonce de la Société suisse d'assurance contre la grêle, qui paraît dans ce journal.

vrir quelle était la fille que Landry aimait si passionnément. Il en avait bien assez de savoir qu'il y avait une personne pour laquelle Landry le délaissait et qui avait toutes ses pensées, au point qu'il les cachait à son besson, et que celui-ci n'en recevait point la confiance.

« Il faut qu'il se défie de moi, pensa-t-il, et que cette fille qu'il aime tant le porte à me craindre et à me détester. Je ne m'étonne plus de voir qu'il est toujours si ennuyé à la maison, et si inquiet quand je veux me promener avec lui. J'y renouais, croyant voir qu'il avait le goût d'être seul ; mais, à présent je me garderai bien d'essayer à le troubler. Je ne lui dirai rien ; il m'en voudrait d'avoir surpris ce qu'il n'a pas voulu me confier. Je souffrirai tout seul, pendant qu'il se réjouira d'être débarrassé de moi. »

Sylvinet fit comme il se promettait, et même il le poussa plus loin qu'il n'était besoin, car non seulement il ne chercha plus à retenir son frère auprès de lui, mais encore, pour ne le point gêner, il quitta le premier la maison et allait rêvasser tout seul dans son ouche, ne voulant point aller dans la campagne :

« Parce que, pensait-il, si je venais à y rencontrer Landry, il s'imaginerait que je l'épie et me ferait bien voir que je le dérange. »

Et peu à peu son ancien chagrin, dont il s'était quasiment guéri, lui revint si lourd et si obstiné, qu'on ne tarda pas à le voir sur sa figure. Sa mère l'en reprit doucement ; mais, comme il avait honte, à dix-huit ans, d'avoir les mêmes faiblesses d'esprit qu'il avait eues à quinze, il ne voulut jamais confesser ce qui le rongeaient.

Ce fut ce qui le sauva de la maladie ; car le bon Dieu n'abandonne que ceux qui s'abandonnent eux-

Parti radical suisse

Le comité directeur du parti radical-démocratique suisse, réuni le 25 avril sous la présidence du conseiller aux Etats Béguin, de Neuchâtel, a définitivement fixé l'organisation du congrès ordinaire du parti dont les délégués sont convoqués pour les 28 et 29 mai à Berne. Le samedi soir, ils prendront connaissance des rapports sur l'activité du parti et du groupe parlementaire, puis, après avoir procédé à quelques élections complémentaires au sein du comité central, ils détermineront l'attitude du parti à l'égard du projet qui sera soumis aux électeurs suisses le 3 juillet, à savoir l'unification du droit pénal dans notre pays.

Le dimanche matin, trois rapporteurs, les conseillers nationaux Vallotton et L.-F. Meyer et le conseiller aux Etats Bolla, se partageront la mission de définir la position de la Suisse en matière de politique extérieure et intérieure, et de préciser les moyens de renforcer la défense militaire. Les personnes qui n'ont pas qualité de délégués seront également les bienvenues à cette manifestation.

Puis le comité directeur prit acte des communications relatives à la continuation des efforts en vue de la collaboration nationale. Les deux sous-comités mandatés à cet effet ont déjà commencé leurs travaux, c'est-à-dire que leurs directions se sont mises en contact avec les chefs des départements fédéraux compétents.

Le comité directeur a également pris note des mémoires du mouvement jeune-radical suisse et de la Fédération patriotique sur le renforcement de la défense militaire.

Le Coin des Rieurs

BEURRE NOIR

— Qu'est-ce que c'est que cette marque bleue que tu as sous l'œil ?
— C'est une envie.
— Allons donc, les envies, on les a en venant au monde. Celle-là, tu ne l'avais pas hier.
— J'ai eu envie d'embrasser la dactylographe.

DIVERSION DOMINICALE

Il expliquait à son voisin de campagne :
— Le dimanche, j'aime vaporiser mes fleurs, tailler mes arbustes, tondre mon gazon et le peigner. Cela me change de mon travail de la semaine.
— Et que faites-vous, la semaine ?
— Je vaporise, je taille, je tonds, je peigne.
— Encore ?
— Oui, je suis coiffeur.

CE PAUVRE CHIEN...

Dans une ville de France, une vieille dame entre dans une pharmacie. Elle veut voir le pharmacien en personne et prie un préparateur d'aller le chercher.
— Vous êtes bien pharmacien de première classe ?
— Mais oui, madame.
— Vous avez votre diplôme ?
Et le propriétaire lui montre le parchemin encadré et placé sur un mur de son office.
— Parfait, mais depuis combien de temps exercez-vous ?
— Depuis dix ans, madame, mais, je ne vois pas...
— Je voudrais une petite purge pour mon chien. Il est si délicat, mon Azor !

COMME TOUJOURS

— Gladys, dit papa d'un ton sévère, je trouve que ton fiancé reste trop tard avec toi le soir. Ne pourrait-il pas partir de chez nous un peu plus tôt, quand tes parents vont se coucher, par exemple ? Que dit ta mère de cela ?
— Maman dit que les hommes n'ont pas changé.

CANDEUR

— Alors, ça t'amuse chérie, de bouquiner avec moi ?
— Oh oui ! Enormément ! Mais, dis-moi, mon Paulot, comment peut-on imprimer un livre dont les pages ne sont pas coupées ?

mêmes, et celui qui a le courage de renfermer sa peine est plus fort contre elle que celui qui s'en plaint. Le pauvre besson prit comme une habitude d'être triste et pâle ; il eut, de temps en temps, un ou deux accès de fièvre, et, tout en grandissant toujours un peu, il resta assez délicat et mince de sa personne.

Il n'était pas bien soutenu à l'ouvrage, et ce n'était point sa faute, car il savait que le travail lui était bon ; et c'était bien assez d'ennuyer son père par sa tristesse, il ne voulait pas le fâcher et lui faire tort par sa lâcheté. Il se mettait donc à l'ouvrage, et travaillait de colère contre lui-même. Aussi en prenait-il souvent plus qu'il ne pouvait en supporter ; et le lendemain il était si las qu'il ne pouvait plus rien faire.

— Ce ne sera jamais un fort ouvrier, disait le père Barbeau ; mais il fait ce qu'il peut, et quand il peut, il ne s'épargne même pas assez. C'est pourquoi je ne veux point le mettre chez les autres ; car, par la crainte qu'il a des reproches et le peu de force que Dieu lui a donné il se tuera bien vite, et j'aurais à me le reprocher toute ma vie.

La mère Barbeau goûtait fort ces raisons-là et faisait tout son possible pour égayer Sylvinet. Elle consulta plusieurs médecins sur sa santé et ils lui dirent, les uns qu'il fallait le ménager beaucoup, et ne plus lui faire boire que du lait, parce qu'il était faible ; les autres, qu'il fallait le faire travailler beaucoup et lui donner du bon vin, parce qu'étant faible, il avait besoin de se fortifier. Et la mère Barbeau ne savait lequel écouter, ce qui arrive toujours quand on prend plusieurs avis.

Heureusement que, dans le doute, elle n'en suivit aucun, et que Sylvinet marcha dans la route que le bon Dieu lui avait ouverte, sans y rencontrer de quoi

De la polenta...

Après le riz, c'est le maïs qui nourrit la plus grande partie de l'humanité et dans l'antique Rome la polenta était une bouillie de farine d'orge.

Je ne sais si la « Gastronomie valaisanne » de la radio a récemment vanté la polenta du pays ou évoqué la fâcheuse possibilité d'un renchérissement de sa matière première. Cependant, la chose est d'importance, puisque notre excellent conteur de Viège parle dans « L'ombre de Pramont » de ceux dont le standard d'alimentation ne parvient guère à dépasser le niveau du dit mets, ce qui est littéralement d'une actualité journalière.

Le père des gens de Pramont trouve parfois la polenta trop grasse, mais ce n'est que par esprit d'économie, faisant de nécessité vertu, comme la bonne femme d'en-haut de la Porte du Scex se demandait jadis « où on irait à l'eau » s'il fallait incorporer du beurre à cet aliment démocratique. Même époque, même endroit, la polenta paraît peu estimée par un membre du trio ou quatuor, clarinette, cornet, grosse caisse, etc., qui faisait tourner les couples, non pas fin janvier à la St-Charlemagne, mais avant le carême et à la Fête-Dieu. Une société de musique plus moderne naissant, dangereuse rivale, la clarinette se gaussait de ses répétitions après le souper, « quand ils se sont remplis de polenta, comment voulez-vous qu'il en sorte des sons harmonieux ! »

Notre homme devait avoir la vanité de l'estomac, comme Rossini celle du macaroni, et le collègue au cornet de même. Celui-ci, lors d'une pause des danseurs, s'esquiva un moment « pour aller à la maison manger ma cuisine de mouton ». « Du diable s'il a ça chez lui, se dirent ses compagnons, et le plus curieux s'en fut observer à la dérobée l'affamé, dans une cuisine sans feu, vidant stoïquement un pot de soupe froide. Le malin cornet avait d'ailleurs peut-être simplement voulu faire venir l'eau à la bouche de ses copains ; on met bien des écailles d'huîtres dans la pouibelle domestique pour faire bisquer les chers voisins ! »

D'autre part, ne rougit-on pas de se faire servir un kilo d'honnête vache pour un bouilli, au lieu de bœuf si douteux qu'il soit... Enfin, sait-on jamais ce qui bout dans la marmite d'autrui.

Avec ça, notre polenta se refroidit, mais va gagner à se réchauffer, plat bon enfant se prêtant aux métamorphoses, de la franchement maigre à celle aux grives du poète tessinois :

Ed i tordi piu di trenta
In lardosa maestà,
A seder sulla polenta
Come i Turchi sul sofà.

(Et les grives, plus de trente, dans leur majesté lardées, sur la polenta étalées, comme les Turcs sur leur sofa). Z. Sch.

L'ONCLE PRATIQUE

Le petit John dit à son oncle Mac Mich :
— Mon oncle, j'ai rêvé cette nuit que tu m'avais donné une belle pièce d'un shilling.
— Très bien ; répond l'oncle. C'est un joli rêve... Et puisque tu as été sage, tu peux la garder, ta belle pièce d'un shilling...

Hôteliers - cafetiers. — L'Office social du parti libéral-radical de Martigny tient à votre disposition : 3 femmes de chambre ; une fille d'office ; 2 sommelières ; 1 sommelière aide au ménage.

Nous cherchons bonnes à tout faire, personnes sachant cuisiner.

S'adresser à l'Office social du parti radical valaisan, Martigny, tél. 61.303.

le faire verser à droite ou à gauche, et il traîna son petit mal, sans être trop foulé, jusqu'au moment où les amours de Landry firent un éclat, et où Sylvinet vit augmenter sa peine de toute celle qui fut faite à son frère.

XXVIII

Ce fut la Madelon qui découvrit le pot aux roses ; et, si elle le fit sans malice, encore en tira-t-elle un mauvais parti. Elle s'était bien consolée de Landry, et n'ayant pas perdu beaucoup de temps à l'aimer, elle n'en avait guère demandé pour l'oublier. Cependant il lui était resté sur le cœur une petite rancune qui n'attendait que l'occasion pour se faire sentir, tant il est vrai que le dépit chez les femmes dure plus que le regret.

Voici comment la chose arriva. La belle Madelon, qui était renommée pour son air sage et pour ses manières fières avec les garçons, était cependant très coquette en dessous, et pas moitié si raisonnable ni si fidèle dans ses amitiés que le pauvre grelet, dont on avait si mal parlé et si mal auguré. Adonc la Madelon avait déjà eu deux amoureux, sans compter Landry, et elle se prononçait pour un troisième, qui était son cousin, le fils cadet au père Caillaud de la Priche.

Elle se prononça si bien qu'étant surveillée par le dernier à qui elle avait donné de l'espérance, et craignant qu'il ne fit un éclat, ne sachant où se cacher pour causer à loisir avec le nouveau, elle se laissa persuader par celui-ci d'aller babiller dans le colombier où justement Landry avait d'honnêtes rendez-vous avec la petite Fadette.

(à suivre)

Qui jeune n'apprend, vieux ne saura !

Le veau doit apprendre de bonne heure à mâcher, c'est pour cela qu'il faut lui donner à partir de la sixième ou septième semaine régulièrement une poignée de flocons d'avoine — secs ! — pour augmenter cette quantité graduellement et proportionnellement à sa croissance. De cette façon la période de transition de l'alimentation au lait à l'alimentation solide se passe sans dommage.

A cette occasion disons qu'il faut donner au sujet à élever des flocons d'avoine et non pas de l'avoine. Pourquoi? Parce que les matières albuminoïdes et les hydrates de carbone qui contiennent le grain d'avoine sont, par un procédé de fabrication ingénieux et approprié, transformés en substances très digestives. La valeur alimentaire des flocons est de plus du double de celle de l'avoine.

Les animaux qui reçoivent des flocons comme complément du lait croissent plus rapidement, leurs os sont vigoureux, leurs dents saines, leur sang riche et ils digèrent facilement; ils sont plus résistants aux maladies de croissance que s'ils n'avaient eu que du lait.

Un kilo de flocons d'avoine ne coûte que 40 centimes et a la valeur de 10 litres de lait.



Société suisse d'Assurance contre la Grêle

En vertu de l'art. 31 des conditions d'assurance, tous les assurés de l'année dernière, qui n'ont pas dénoncé leur contrat de sociétaire aux termes de l'art. 8 des statuts, sont invités à renouveler leur assurance.

Il est dans l'intérêt même des assurés de renouveler à temps leur assurance, vu que, selon l'article 32 des conditions, la Société ne couvre le risque dans les limites de la police de l'année précédente (à l'exception des dommages aux fruits) que jusqu'au 20 mai.

Les dommages survenant après le 20 mai ne sont indemnisés que si, au moment de la chute de grêle, la nouvelle assurance était déjà en vigueur.

Société suisse d'assurance contre la grêle :
Le directeur : DELARAGEAZ.

MEUBLES

de bon goût, simples et riches, accessibles à toutes les bourses. **GRAND CHOIX.**
Plus de 40 chambres modèles.
VISITEZ nos grands magasins à l'Avenue de la Gare, à Brigue. — PRIX très avantageux.

A. GERTSCHEN, FILS

Fabrique de Meubles, NATERS - BRIGUE



Évitez à votre clientèle des hésitations qui lui font perdre du temps et vous font manquer des affaires. Dirigez ses pas vers vous. Faites paraître une annonce.

Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

La Direction de l'Helvétia-Incendie, à St-Gall

informe ses assurés que la raison sociale de sa représentation en Valais sera désormais la suivante :

L'Helvétia - Incendie

Agence générale du Valais

Grand-Pont SION Tél. 21.008

La direction de nos bureaux a été confiée à

Monsieur Charles Widmer

Inspecteur attaché à nos affaires du Valais depuis bientôt trois ans

Pour tous renseignements concernant votre assurance-incendie, vol avec effraction, dégâts d'eau, bris de glaces veuillez vous adresser à nos bureaux, à Sion, qui dépendront, à l'avenir, directement de notre siège, ainsi qu'à nos nombreux agents dans le Canton



Un Suisse résidant aux Indes était tellement affaibli par une infection dangereuse de vers intestinaux qu'il n'avait même plus la force de causer. L'usage d'un poison assez violent expulsa ces parasites, mais la faiblesse persista à tel point que ni les fortes injections de fer, ni l'irradiation artificielle pratiquées quotidiennement durant 3 mois n'en venaient à bout.

Le médecin prescrivit alors 6 tasses d'Ovomaltine chaque jour. „Ce fut miraculeux“, nous écrit le patient de Penang. Au bout de trois semaines, j'avais recouvré mes forces d'antan.“

L'Ovomaltine est plus qu'un fortifiant et le médecin possède en elle un précieux auxiliaire. Ce qui précède le prouve et quiconque prend régulièrement de l'Ovomaltine voit ses forces s'accroître et sa santé s'améliorer. L'Ovomaltine vaut davantage qu'elle ne coûte.

La grande boîte 3 fr. 60, la petite boîte 2 fr.

Dr A. WANDER S.A., BERNE

OVOMALTINE

c'est la santé!

Seule l'Ovomaltine produit les effets de l'Ovomaltine

B 322

Pour la 1^{re} Communion Grand choix de Livres de Messe

Magasin de l'Imprimerie Nouvelle
A. Montfort Tél. 61.119 Martigny

Bon magasin de Cordonnerie

à remettre pour cause de départ. Travail assuré, loyer très bas — Offres sous chiffres B 55683 X Publicitas-Genève.

A vendre

Accordéon chromatique « STRADELLA », 5 rangs, 75 touches, 96 basses, avec étui, ainsi qu'un saxophone alto avec housse, le tout à l'état de neuf. — S'adr. à Robert Farinet, transports, Saxon, tél. 62.364.

Pour la purge, sans cautions, de vos

Hypothèques

ainsi que pour le financement de

Constructions Transformations et l'achat d'immeubles adressez-vous en toutes confiance sous chiffres K 9645 Y Publicitas S. A., Berne. Les prêts sont accordés sans caution. Joindre timbre réponse.

COURS DE soins de beauté

FORMATION professionnelle complète Institut G. Destraz Pl. St François, 2, Lausanne Tél. 27.583

Des lettres de remerciements à la Banque Udry & Cie, à Fribourg, pour l'escompte d'effets sans caution jusqu'à fr. 500. — peuvent être produits. On peut écrire, en indiquant la situation financière, mais les poursuivis, faillis, assainis et intermédiaires sont priés de ne pas écrire. Pas d'avance de frais, pas de délai d'attente.

Rôti, bouilli, biftecks saucisses, saucissons, salamis, viande fumée, salamis, etc.

Expéditions au prix du jour Boucherie Chevaline Centrale Louve 7 Lausanne H. Verrey

Accordéons Jazzbands

Tambours, Clairons, Clarinettes. Peaux de tambour et tous accessoires.

H. Hallenbarter, Sion

Tilsit 1^{re} qualité

pièces d'env. 4 kg.
tout gras par kg. 2.50
3/4 gras - 2.10
1/2 gras - 1.90
par 3 pièces, le kg. 10 et meilleur marché
Emmenthal gras par kg. 2.20
Emmenthal gras p. 15 kg. 2.10
Käswolf, Coire. 15. tél. 6.36

Immeuble à vendre

A vendre au centre de Monthey en bloc ou séparément, une maison d'habitation avec magasin et une grange-écurie contiguë.

S'adresser par écrit au bureau du journal sous chiffres 13

Enchères à Martigny-Ville

L'avocat Maurice Gross, à Martigny-Ville, exposera en vente aux enchères publiques au café de Martigny, à Martigny-Ville, le lundi 2 mai à 14 h., l'immeuble ayant appartenu à M. Rossa, marchand de vin, et consistant en maison d'habitation remise, place et jardin, sis sur l'Avenue de la Gare à Martigny-Ville.

L'immeuble comprend une installation complète de commerce de vin, avec grande cave, tout matériel, vases pour un cavage et expédition, etc. Peut convenir pour tout autre genre de commerce. Pour tous renseignements, s'adresser au sous-agent.
M. Gross, avocat.

VENTE- LIQUIDATION

Lits de camp, sommier métallique avec matelas et coin crin animal, en très bon état. Appareils sanitaires, machine à laver, boilers, essoreuse, chaudière pour chauffage central, etc. Extincteurs, moteurs et matériel électrique divers. Matériel d'entrepreneurs, rails, corbeaux d'hafaudage, câbles, pompes, crochets pour arrêt de neige, etc. Fers profilés diverses dimensions, fûts à vin diverses grandeurs, etc., etc.

Tous les jours, de 7 h. à 18 h., aux bureaux de la Société E. O. S. (anciens bureaux des Travaux de la Dîxence) Chandoline. — Sion.

Beau papier blanc pour machine à écrire

vergé, 50 gr. au m2, la rame de 500 feuilles, fr.

1.80

A. MONTFORT
Tél. No 61.119

au format 22-28 cm.

Imprimerie Nouvelle, Martigny

Avenue des Acacias Avenue de la Gare

Modes masculines

A vous, Monsieur, nous proposons une visite à notre magasin spécial d'articles pour Messieurs, vous verrez parmi tant d'autres :

Complets de ville, drap pure laine marine ou fantaisie

59.--

Complets habillés, draperie pure laine, coupe soignée, dernières créations 85.—

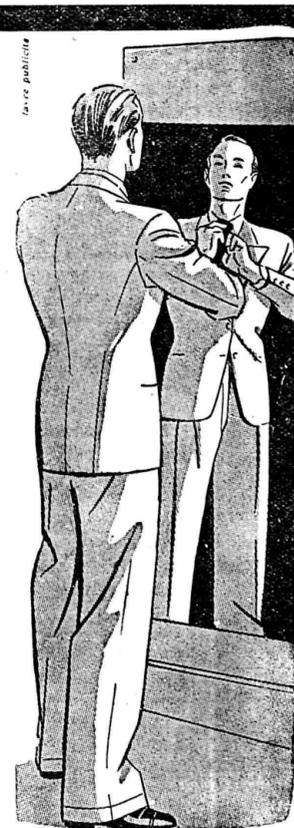
79.--

Complets de ville, draperie pure laine, haute fantaisie, coupe élégante, 110.—

95.--

Grand choix en complets sport, 3 pièces

Manteaux mi-saison et Manteaux de pluie



Hoirie Pernollet S. A. MONTHEY
G O N S E T S. A. MARTIGNY

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—	ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50	Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX 11 c 58
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.031
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.031
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annances Réclames

(le mm. ligne ou son espace) CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.
(le mm.) CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
11 c 485, Sion

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

R. Th. Bosshard

(Correspondance particulière)

Actuellement, où un peu partout le problème des races est devenu la question brûlante du jour, le cas de la Suisse, divisée par trois langues différentes, ne manque pas d'être un fait troublant pour bien des artistes.

Certains, en mal de solution, se sont résolument tournés vers leur pays d'élection, celui de leur langue maternelle; d'autres, au contraire, ont voulu être typiquement de chez eux, de leur terroir. Tous n'ont pas été comme C. F. Ramuz — phénomène exceptionnel — qui tout en étant un grand écrivain français n'en demeure pas moins le vrai poète suisse et spécifiquement vaudois.

Il découle de cette situation une sorte de confusion qui met au désespoir ceux qui aiment classer, à présent, où il faut une étiquette pour toutes choses, aussi bien pour l'art que pour les denrées alimentaires.

Dans l'histoire de l'art contemporain suisse, le peintre R. Th. Bosshard échappe à cette manie de classification, il demeure toujours un cas à part, car ce qu'il a cherché avant tout, c'est à être lui-même en dépit de toutes les contingences.

Avant de bondir par-dessus les frontières, il a commencé par naître à Morges, fit ses études à Genève, puis commença ses voyages, du nord au sud, et de l'est à l'ouest : l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Afrique et la Grèce. Mais c'est Paris surtout qui l'attira longtemps et dont il subit le plus fortement l'influence, pour venir ensuite s'établir dans le canton de Vaud.

C'est dans la capitale française qu'il trouva le « climat » le plus approprié pour que sa personnalité pût s'épanouir à son aise, et l'essence rare et particulière qui allait faire de lui le peintre aux expressions les plus profondes et les plus séduisantes.

Poussé vers les expériences les plus modernes, il ne s'y est pourtant pas laissé prendre complètement — n'en gardant que ce qu'il y avait de meilleur — et, il est resté toujours farouchement lui-même. Enrichi par ce magnifique bagage spirituel, les yeux emplis des images qui s'y étaient fixées durant sa course à travers le monde, mû par une sensibilité palpitante, il a donné par ses innombrables expositions, tant à Paris qu'ailleurs, la mesure de son talent.

De cette éclosion de chefs-d'œuvre est né dans le monde des arts une atmosphère nouvelle. Peintre que hante le mystère de la sensualité, Bosshard a trouvé des accents nouveaux pour interpréter ses sujets qui vibrent sous la caresse de son pinceau. Parmi ces fruits, ces fleurs, ces paysages, les nus dominant pourtant, car Bosshard est le peintre de la femme et, dans ce genre, il restera encore longtemps insurpassable. Une ferveur charnelle s'en dégage, mais aussi une beauté toute intérieure, une euphorie spiritualisée que donne la passion des formes parfaites. La subtilité experte et raffinée de sa palette trouve là son véritable champ d'extériorisation. La richesse inouïe de ses couleurs, de ses tons fondus, de ses reflets mouvants sont un hymne perpétuel à la lumière.

Dans ces paysages, il fait lever des images dont l'existence nous était connue, mais dont on doutait qu'elles puissent contenir une beauté aussi simple. Il dépasse le cadre habituel, il va plus loin que le rayon humain, ses paysages attestent une recherche cosmique qui semble l'obséder et dont il se libère sur la toile dans une fulgurante palpitation de couleur et d'atmosphère.

C'est au-delà des choses — et en cela, il diffère de la plupart des peintres qui ne s'attardent qu'au visuel — qu'il va chercher la signification des objets qu'il représente, leur vie intérieure. Telle grappe de raisin — que transfigure l'ardeur du soleil — nous dit plus qu'une simple vibration de couleurs, mais elle nous livre l'état d'âme qui la relie au monde.

Ce mysticisme qui demeure parfois incompréhensible pour certains, éclate pourtant dans ses œuvres et surtout dans ses paysages. Je me rappelle aussi avoir vu dans son atelier de Riex, les deux grands panneaux, projets pour l'Eglise de Bercher, où les anges semblaient s'envoler littéralement de leurs ailes bruisantes et palpitantes vers les fenêtres ouvertes au ciel.

On pourrait discuter à l'infini sur la variété de son œuvre, mais la place nous est mesurée, et il faut nous borner à marquer l'essentiel sur cet artiste, qui récemment encore à Lausanne, à la Galerie Vallotton, dominait, par son chant magnifique. Pourtant, il y aurait encore beaucoup à dire sur sa vie. Ce n'est point un philosophe, mais c'est un poète qui connaît la valeur de la contempla-

Courrier de Berne

Cristallisations provisoires

(De notre correspondant particulier)

Depuis qu'une saine réaction s'est manifestée dans les couches profondes de notre peuple contre l'abus de la clause d'urgence et des pleins-pouvoirs, il semble qu'à Berne, on veuille faire les bouchées doubles et servir au souverain des menus redoublés. A une époque de jeûne va succéder une période de goinfretrie électorale. Ainsi, la loi des contrastes joue même sur le plan démocratique. On serait mal venu de s'en plaindre.

Et c'est ainsi que pour pouvoir soumettre au peuple, cet automne encore, les nouveaux articles constitutionnels qui règlent l'économie et le régime financier, on a convoqué cette session extraordinaire d'avril et c'est ainsi, également, que le Conseil fédéral s'est refusé à obtempérer à la singulière démarche de quelques gouvernements cantonaux romands, désireux de prolonger à plaisir la période que nous sépare du vote sur le Code pénal suisse.

Ajoutons que le peuple devra se prononcer également sur la révision constitutionnelle accordant au Conseil fédéral le soin de désigner le général en cas d'invasion ou de mobilisation générale. On estime à très juste titre que la prochaine conflagration éclatera dans des conditions foudroyantes, qu'il n'y aura pas une minute, dans tout le sens du terme, à perdre, que le parlement pourrait être empêché de se réunir par suite de la désorganisation des services de transports et que le Conseil fédéral, en désignant au plus près de sa conscience l'homme le plus qualifié, évitera de donner au pays le spectacle déplaisant fourni par les Chambres, au début du mois d'août 1914, d'inoubliable et sinistre mémoire.

Nos pères conscrits se sont donc réunis et tandis que le Conseil des Etats, jouissant de la priorité dans la question du régime budgétaire et financier, abordait ce problème capital, le Conseil national entamait l'article constitutionnel relatif à l'économie.

Les rapporteurs, MM. Rais et Nietlisbach, expliquèrent congrûment de quoi il s'agit. Le temps du libéralisme économique a vécu, tandis que l'économie « dirigée », elle que la rêvent nos marxistes, est contraire à toutes nos traditions politiques et sociales et se heurterait certainement au veto du peuple souverain. Il s'agit donc aujourd'hui de maintenir le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, tout en l'entourant des réserves et des limitations dictées par les besoins inéluctables des temps nouveaux. Nul ne songe, notamment, à proclamer la liberté sans limite du commerce et à consommer de la sorte la ruine irrémédiable des classes moyennes. L'Etat, tout en se gardant d'intervenir dans des domaines qui doivent rester l'apanage de l'initiative individuelle, a un devoir de contrôleur et de régulateur à jouer, dans l'intérêt supérieur du pays. Il s'agit dès lors de fixer les modes et conditions dans lesquels son intervention sera légale, légitime et nécessaire.

M. Grimm, candidat au Conseil d'Etat bernois, n'a pas voulu manquer une si belle occasion d'exposer son mirabolant programme. Pour lui, le règne du libéralisme est révolu et l'Etat se doit de se substituer aux individus et aux organisations privées, afin d'assurer à l'économie le maximum de cohérence, tout en sauvegardant les droits de tous, des faibles en particulier. M. Grimm n'a pas articulé le mot détestable de totalitaire. Son programme, pourtant, ressemble comme un frère à celui des bryants amateurs nordiques de synchronisation, économique et autre. Telle est l'iro-

tion. Ne dit-il pas : « Ce que nous ne savons pas tous, c'est en quoi consiste le long et merveilleux travail de contemplation. Ce travail est le notre propre, le seul qui conduise les peintres à la puissance créatrice. » Ces paroles de Bosshard nous le font mieux comprendre. Et puisque nous citons ces pensées, disons encore celle-ci : « Etre humain et parler le langage de tout le monde en cachant son grand rêve », qui fait toucher du doigt le sens mystérieux de toute son œuvre.

Cet artiste aux mille ressources, dont l'esprit reste ouvert à toutes les manifestations, est cependant un homme simple, qui écrit même de délicieux poèmes, qu'il nomme les lettres à ses élèves, et qui font la joie de tous ceux qui ont la chance d'en lire. Ce sont les points d'orgue du poète dans la vie du peintre.

Théodora.

de nos conceptions actuelles : les pires ennemis se livrent des combats idéologiques acharnés, sans voir qu'en dernière analyse, leurs buts sont quasiment identiques !

Il appartenait à M. le conseiller fédéral Obrecht d'exposer sur un mode magistral le point de vue du gouvernement. A ses yeux, le totalitarisme économique est une impossibilité dans une démocratie telle que la nôtre, car le peuple est le maître souverain de ses destinées et ne permettrait jamais que l'Etat, se substituant à l'individu, voulût imiter les gouvernements dictatoriaux du nord et du sud et s'arroger les pouvoirs les plus étendus en matière d'économie, de production, de répartition, de commerce, d'économie et de finances. Nous devons donc nous en tenir aux principes généraux de notre droit public, tout en édictant, au gré des circonstances nouvelles et des nécessités actuelles, les mesures restrictives exigées par l'intérêt supérieur de la collectivité ou de certaines catégories de classes économiques.

Le Conseil fédéral est fermement résolu à défendre tous les intérêts légitimes. Il s'efforcera de se maintenir dans une juste distance des extrêmes, en sauvegardant nos principes séculaires de liberté, sans permettre que les excès des uns compromettent les intérêts de certaines classes. Que le distingué chef de notre Economie ait trouvé la solution normale et harmonieuse, nous n'en voulons pour preuve que l'empressement avec lequel, moyennant des réserves secondaires, les porte-parole des partis nationaux ont apporté leur adhésion aux formules et aux solutions préconisées par le Conseil fédéral.

Le débat étant engagé depuis trois jours, le nombre des orateurs inscrits — pour dire quoi de nouveau ? — était encore impressionnant. On pouvait cependant prévoir dès mercredi soir que le projet gouvernemental l'emporterait finalement sans aucune modification de quelque poids.

On a en outre reparlé de défense intellectuelle ou « culturelle » du pays et l'atmosphère était plus favorable qu'il y a quelques mois à une ingérence des pouvoirs publics dans un tel domaine. La brusque et brutale invasion de l'Autriche a inspiré à beaucoup de salutaires réflexions et l'on s'est avisé, dans de nombreux milieux « spirituels », que la construction de fortifications périphériques, l'achat de canons et de mitrailleuses et la prolongation des cours de répétition ne suffisaient pas à protéger notre idéal national contre les infiltrations délétères et désagrégeantes de l'extérieur synchronisé.

M. Etter a donc ressorti de ses cartons son projet de défense spirituelle, qui devrait surtout consister, si l'on a bien saisi ses intentions profondes, à encourager la production et la diffusion de films spécifiquement suisses. Tout serait mis en œuvre, avec ou sans subventions fédérales, pour stimuler nos énergies et aiguillonner nos originalités intellectuelles, pour faire apprécier notre génie suisse, pour mieux faire connaître notre effort et notre trésor littéraires. Bien entendu, il ne saurait être question de nous calefeutrer cérébralement dans une muraille de Chine intellectuelle, de proscrire les apports indispensables de nos grandes voisines, sous le prétexte que leurs régimes politiques sont aux antipodes de notre propre idéal national et démocratique. L'essentiel est bien plutôt que nous prenions conscience de nos ressources spirituelles, que nous nous appliquions à les mettre en valeur, que nous multiplions les raisons que nous avons d'aimer notre patrie et les occasions de lui découvrir de nouveaux motifs de nous y attacher.

Fort bien. Ils sont encore si nombreux, chez nous, surtout dans les classes intellectuelles, ceux qui affectent volontiers des attitudes de dédain et traitent par le mépris tout ce qui s'engendre dans nos petits cerveaux de Suisses ! Et combien nombreux aussi ceux qui voient tout en grand... ailleurs, les zéloteurs du colossal, les thuriféraires de tout ce qui écrase, convaincus que tout est mesquin chez nous parce que nos horizons géographiques sont limités.

On entend, à Berne, réagir contre cet état d'esprit et contre cette ignorance de nos potentiels « culturels ». Souhaitons qu'on le fasse avec adresse et clairvoyance. En attendant, personne ne s'avisait, sous la Coupole, de s'opposer à ce touchant projet.

P.

En passant...

Leur logique !

Le rédacteur de la « Patrie valaisanne » est mécontent de nous. C'est un malheur dont on parvient tout de même à se consoler.

Notre confrère est un adversaire acharné du Code pénal fédéral pour des motifs politiques.

Peut-être admettra-t-il qu'on en soit partisan pour des motifs juridiques.

Qu'on défende une opinion ou l'autre, il doit y avoir un moyen d'exprimer sa pensée avec calme et pondération sans amener les badauds.

M. A. T. ne prétend pourtant pas nous imposer ses arguments par la force :

Qu'il se fasse une raison, le pauvre, il en a bien besoin !...

Il voudrait nous faire admettre, au lendemain du désastre affligeant qui vient de frapper les agriculteurs et les vigneron, que la question du « Code » accapare entièrement les esprits, les exaspère et les enflamme, en attendant de créer des divisions en Suisse.

Allons donc !
Nous n'avons jamais écrit, ainsi que le prétend M. A. T., « que tous ceux qui ont pour tâche d'informer et de diriger devraient — sous prétexte qu'ils ignorent encore comment le peuple se prononcera — renoncer à former l'opinion. »

Nous avons dit qu'ils n'ont pas le droit de parler d'une opposition romande avant de savoir si elle existe ailleurs que dans leurs cerveaux.

Ils nous parlent à tort et à travers d'« une vague de mécontentement » et ce sont eux qui font de petits remous en donnant des coups d'épée dans l'eau.

S'il est un problème ardu pour le profane, ennuyeux, complexe et délicat, c'est bien celui qu'on lui soumet, et il aura beau se battre éperdument les flancs, il arrivera plus vite à se fatiguer qu'à s'indigner.

Comment peut-on supposer que la votation sur le Code entraînerait des troubles ?

Interrogez l'homme de la rue et demandez-lui ce qu'il pense aujourd'hui de ce Code, il vous répondra qu'à son avis le système des chauffettes à mazout ne répond pas aux espoirs qu'on avait mis en lui !

M. A. T. ramène uniquement le problème à un problème politique, et il croit qu'il en devient plus simple alors qu'il n'est que plus simpliste.

Il y a de chauds partisans de la souveraineté des cantons qui sont pour une unification pénale, et c'est compréhensible :

Quand on rend la justice de trente-six façons différentes, on la rend mal.

On a peur d'un Code unique élaboré dans le pays, mais on ne craint pas ceux qui sont d'inspiration étrangère.

D'ailleurs, pour en revenir à nos opposants du Valais, constatons simplement qu'ils ont manqué à la fois de logique et de courage.

Quand on leur demandait pourquoi ils n'échafaudaient pas un nouveau Code pénal cantonal, ils répondaient qu'ils attendaient de se prononcer sur le Code pénal fédéral.

Maintenant qu'ils l'ont dans les mains, ils voudraient le rejeter pour une raison de principe et sans l'examiner.

Mais cette raison de principe a toujours existé.

Puisqu'à leurs yeux la question juridique n'entrerait pas en ligne de compte et que seul le fédéralisme était en jeu, il fallait se désintéresser complètement des travaux de Berne et se mettre à l'ouvrage en Valais tout de suite.

Au lieu de cela on est resté dans une parfaite inertie et l'on murmurait :

« Il ne serait pas courtois d'élaborer un Code au moment où Berne est en train d'en concevoir un. »

Est-il plus élégant de le repousser sans le discuter ?

A quoi servirait-il de multiplier les ménagements, les scrupules de conscience et les salamalecs si c'était finalement pour se déclarer contre un Code pénal fédéral quel qu'il soit ?

On serait reconnaissant au moraliste de la Patrie valaisanne d'expliquer une telle attitude ou de la justifier.

Pour nous, elle est un signe éclatant de faiblesse, à moins que ces gens qui font grand cas de leurs principes n'en aient éprouvé la valeur que depuis quelques jours !

Maintenant la bataille est engagée. Il faut espérer, n'est-ce pas ? qu'elle ne sera pas trop meurtrière en dépit de l'esprit belliqueux de M. A. T. qui jusqu'à présent n'est parvenu à nous assommer qu'avec des histoires à dormir debout.

A. M.

Après le désastre causé par le gel

Contre la fraude sur le marché des vins

Au nom de MM. Gottret, Fauquex, Paschoud, Berthoud et Troillet, M. Roehaich, conseiller national genevois, a déposé au Conseil fédéral la question écrite suivante :

« Le Conseil fédéral ne pense-t-il pas qu'ensuite de l'anéantissement par le gel de la récolte de 1938, il est plus que jamais nécessaire d'assainir le marché des vins et de protéger contre la fraude le vigneron et le consommateur ? La tentation sera grande, pour le fabricant, de lancer dans le commerce des vins artificiels ou mouillés et, pour certains commerçants, d'introduire dans le pays des produits de qualité douteuse, ne correspondant pas aux prescriptions des lois et ordonnances sur le contrôle des denrées alimentaires. Des faits remontant à quelques mois et d'autres plus récents, rapportés par la presse, ont fourni la preuve que la répression dans ce domaine est tout à fait insuffisante. C'est ainsi que, par jugement d'un tribunal cantonal, des fraudeurs furent condamnés, pour une opération illicite qui devait leur laisser un profit de plusieurs centaines de mille francs, à une amende insignifiante de quelque 3000 fr.

» Que compte faire le Conseil fédéral pour empêcher le retour de faits semblables qui sont de nature à porter un préjudice énorme à la viticulture et à abuser les consommateurs eux-mêmes ? N'y aurait-il pas lieu en particulier de réviser sur quelques points la loi fédérale et les ordonnances sur le contrôle des denrées alimentaires, afin de donner aux autorités cantonales compétentes, tribunaux y compris, des moyens plus efficaces pour la répression des fraudes en cette matière ? En outre, et sans attendre la révision de la loi, ne serait-il pas indiqué de recourir immédiatement à tous moyens propres à atteindre le but, tels que contrôle plus rigoureux à la frontière, surveillance active du commerce à l'intérieur, tant pour les vins étrangers que pour les vins indigènes et comportant notamment l'inventaire des stocks en cave, les déclarations de sortie et toutes autres mesures nécessaires ? »

Les dégâts causés au vignoble

Une interpellation de M. Paschoud

Dans une interpellation qu'il vient de déposer au Conseil national et qui est appuyée par 37 co-signataires, M. Paschoud, conseiller national vaudois, relève que les dégâts causés au vignoble suisse par le gel de ces dernières semaines constitue un véritable désastre. Ces dommages dans l'état actuel des renseignements représentent pour la viticulture un déficit total approximatif de 41 millions environ. Ce chiffre est certainement un minimum, parce que basé sur une bonne récolte moyenne et sur des bas prix, alors que les espérances déjà entrevues laissaient voir une forte récolte.

Cette catastrophe est d'autant plus grave qu'elle fait suite à des années nettement déficitaires. Il faudra cependant que les vigneronniers à bout de ressources continuent à poursuivre les travaux habituels et fassent des efforts et des sacrifices supplémentaires pour sauver et préserver la récolte de 1939. C'est pour eux une obligation de frais élevés sans aucune rémunération avant fin de l'année 1939.

La Confédération tirera, elle, des revenus extraordinaires et inespérés, très importants, provenant des taxes d'importation sur les vins étrangers qui remplaceront la récolte indigène anéantie. Les cantons et les communes étant dans l'impossibilité de faire face à ce désastre, il est naturel et équitable que la Confédération mette à leur disposition l'excédent de ses recettes d'importation, à destination des vigneronniers dans la détresse. L'interpellateur prie le Conseil fédéral d'exposer dès que possible les mesures qu'il compte prendre à cet effet, cela pour assurer le pain quotidien indispensable à un grand nombre de familles.

Saxon. — Aide aux paysans atteints par le gel. — On nous prie d'insérer :

La Caisse de Crédit mutuel de Saxon (Caisse Raiffeisen), au vu de la situation critique dans laquelle se trouvent les agriculteurs si durement éprouvés par le gel a décidé d'appliquer à ses membres des allègements pour 1938.

Les comités de direction et de surveillance, dans leur dernière séance commune, ont notamment décidé :

1. de réduire sensiblement le taux des intérêts;
2. de ne pas exiger des amortissements.

Une intéressante suggestion

Un abonné de la « Gazette de Lausanne » adresse à ce journal l'intéressante suggestion suivante :

« Etant donné l'énormité des pertes non seulement dans le canton de Vaud, mais dans toute la Suisse, une souscription ne suffira pas. C'est pourquoi je me permets de vous demander s'il ne serait pas indiqué de consacrer désormais tous les bénéfices de la Loterie de la Suisse romande aux populations sinistrées, ou mieux encore d'organiser une grande Loterie nationale dans ce but. Vu l'extrême urgence la loterie de l'Exposition nationale devrait ici céder le pas, l'existence de milliers de nos concitoyens étant gravement menacée. »

La Rédaction de la « Gazette » fait suivre cet entrefilet de ces réflexions :

« Nous ignorons si les dispositions légales régissant l'organisation des loteries permettent de donner suite à l'intéressante proposition ci-dessus, laquelle mérite d'être étudiée. En tout cas, comme les bénéfices de la Loterie romande doivent aller à des œuvres de bienfaisance, il nous paraît équitable d'en réserver une part aux victimes du gel. »

Nouvelles du Valais

La fièvre aphteuse à Vollèges

(Inf. part.) Malgré toutes les précautions prises par le Gouvernement, la fièvre aphteuse continue ses ravages dans le canton.

Jamais l'épizootie n'eut dans le pays un caractère aussi virulent.

Cette maladie que des moutons importés d'Afrique en France ont fini par propager un peu partout, a un caractère extrêmement grave.

Elle vient de faire son apparition à Vollèges dans une écurie au quartier des « Moulins ».

Tout le bétail contaminé : 4 bovines, 2 porcs et 6 moutons, a été immédiatement abattu.

Par mesure de protection, le bétail d'une écurie contiguë à celle qui est infectée a été également tué.

La commune de Bagnes a été désignée comme zone de protection.

Jusqu'à présent, la fièvre aphteuse avait épargné la commune de Vollèges, et c'est avec regret qu'on doit enregistrer ce nouveau progrès du fléau.

Brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Le Département de l'Instruction publique du canton du Valais porte à la connaissance des intéressés que les examens en vue de l'obtention du brevet de capacité à l'enseignement primaire auront lieu aux dates ci-après :

à Brigue, le 13 juin à 8 h., pour les instituteurs et institutrices de langue allemande,

à Sion, le 14 juin à 8 heures, pour les instituteurs de langue française,

à Sion, le 15 juin, à 8 heures, pour les institutrices de langue française.

Les inscriptions devront parvenir au Département soussigné pour le 15 mai.

Le Chef du Département de l'Instruction publique : Pitteloud.

Une troublante affaire. — Il y a un mois environ, on enterrait un citoyen de Vérossaz dont la mort apparut suspecte à la gendarmerie.

On soupçonnait un individu de la région de lui avoir porté un coup suspect.

Le coupable présumé a été mis dernièrement en état d'arrestation préventive au Château de St-Maurice.

Une évasion à Malévoz. — (Inf. part.) M. Pedronin Derivaz de St-Gingolph, qui souffrait de la maladie de la persécution et qui avait projeté un jour d'attenter à la vie d'un de nos conseillers d'Etat, avait été interné à la maison de santé de Malévoz.

Or, on apprend qu'il s'est évadé de cet établissement.

On l'a vu dans la région de St-Gingolph et il devait se diriger sur Thonon.

Toujours les feux de broussailles.

— Une fois de plus, des imprudents ont déclenché un incendie au Bois-Noir en mettant le feu à des broussailles, entre le pont de pierre et l'ancien pont.

Les flammes propagées par un vent violent devinrent si menaçantes qu'il fallut faire appel aux pompiers de St-Maurice pour maîtriser le sinistre.

Le rapport de la brigade de montagne 10. — Nous apprenons que ce rapport reste fixé au dimanche 15 mai, à St-Maurice.

Le vétérinaire cantonal du Valais a autorisé cette réunion.

Les officiers domiciliés dans les communes contaminées par la fièvre aphteuse (Dorénavant, Sembracher, Bovernier, Vollèges, sont priés de s'absentir. Le programme reste le même, mais le repas de midi sera servi dans la salle de gymnastique.

St-Maurice. — Un concert de l'« Agaunoise ». — Si le temps le permet, l'Agaunoise, qui s'est vue dans l'obligation de renvoyer sine die la Fête romande des musiques avec le Festival bas-valaisan, donnera un concert public sur la place du Parvis, dimanche 1er mai à 4 heures de l'après-midi. Auparavant, elle donnera une petite sérénade à la clinique de St-Amé.

Un cadavre dans le Rhône. — (Inf. part.) On a retiré du Rhône, aux environs de Saillon, le cadavre d'un vieillard de Loèche qui s'était jeté dans le fleuve, il y a quelque temps.

La gendarmerie a procédé aux constatations d'usage.

Un nouveau député. — M. Meinrad Michlig, de Naters, ayant démissionné comme député du parti populaire du district de Brigue, c'est M. Edouard Eyer, président de Birgisch, qui était le seul candidat non élu de ce parti, que le Conseil d'Etat a désigné pour occuper ce siège à partir de la session prochaine.

Vernayaz. — Une question à l'autorité compétente. — On nous écrit :

On s'émeut quelque peu, parce que des propriétaires de notre localité s'approvisionnent en fourrage à Collonges.

L'Office vétérinaire cantonal est-il au courant de ces faits ?

Une réponse officielle sera la bienvenue.

Un vieillard tombe dans le Rhône

(Inf. part.) Alors qu'un vieillard de Saxon, âgé de 71 ans, M. Alfred Dupont, voulait se rendre à Riddes en suivant les bords du Rhône, il se trompa probablement de chemin et tomba dans le fleuve.

Cette mort brutale a vivement touché la famille du malheureux à laquelle nous présentons nos condoléances.

Ceux qui s'en vont. — La population de Grône a rendu les derniers honneurs à M. Jean-Baptiste Torrent, ancien vice-président de la commune qui fut membre de l'administration pendant près de trente ans.

M. Jean-Baptiste Torrent était âgé de 76 ans. Il était membre honoraire de la société de musique la « Marcelline » qui l'accompagna à sa dernière demeure.

Lutte contre l'acarien du fraisier

Depuis quelques années, un parasite très dangereux a fait son apparition dans nos fraiseraies et s'y répand de plus en plus, aussi bien en plaine qu'en montagne. Il s'agit d'un petit acarien brunâtre, à peine visible à l'œil nu, nommé *Tarsonemus fragariae*. Ce parasite vit sur les jeunes feuilles des plantes ; on ne le trouve que rarement sur les fleurs.

Les dégâts. Les plantes atteintes présentent des feuilles recroquevillées jaune-verdâtre, petites et anormales, comme on le constate pour le court-noué de la vigne. Les plantes restent chétives, ne se développent pas et dégénèrent. Au bout de deux ou trois ans, la plante périt. Ces dégâts apparaissent déjà au premier printemps, mais ce n'est que plus tard, soit en juillet-août, qu'ils sont bien visibles.

La biologie de ce parasite n'est pas encore très connue. L'acarien passe l'hiver à la base des tiges de la plante ; il y est protégé par les vieilles feuilles. Il reprend son activité (la ponte) au premier printemps. A ce moment-là, il enfonce son rostre dans les tissus des feuilles qui sont affaiblies et empoisonnées.

La lutte. — Elle est très difficile parce que le parasite se cache entre les poils et les jeunes feuilles du fraisier. La plupart des insecticides se révèlent inefficaces. On a obtenu les meilleurs résultats avec les traitements suivants : (ces traitements sont efficaces également contre les autres maladies cryptogamiques et parasitaires, sauf contre l'anthonomie) :

1. **Traitement avant la floraison**, avec la bouillie sulfocalcique à 2 % et la nicotine à 1/2 %. Il faut bien mouiller les plantes et effectuer le traitement vers le soir.

2. **Traitement immédiatement après la floraison** : comme le premier traitement.

3. **Traitement après la cueillette.** Il faut tout d'abord bien nettoyer la plantation et ensuite la traiter, soit avec la bouillie sulfocalcique à 2 %, soit avec la bouillie bordelaise à 2 %.

4. Il y a lieu d'éviter de prélever, pour la plantation, des stolons sur des fraisiers atteints par l'acarien.

5. Au moment de la plantation : tremper les jeunes plants dans une solution de bouillie sulfocalcique à 3 %.

La Station cantonale d'entomologie à Châteauneuf prie les cultivateurs de lui envoyer, pour détermination et étude du parasite, toute plante (fraisier) suspecte, chétive ou dégénérée.

Station cant. d'entomologie, Dr Leuzinger.

Soyez bon pour... les animaux

A tout moment nous relisons avec plaisir cet appel en faveur de nos « frères inférieurs » et il faut le constater, les cas de mauvais traitements se font de plus en plus rares. Les propriétaires d'animaux ont reconnu qu'il était de leur intérêt de bien soigner leurs serviteurs.

Nous voudrions toutefois attirer l'attention des autorités sur le fait qu'il n'y a pas que des animaux dans ce bas monde.

Il a été pris diverses mesures pour protéger les ouvriers, notamment ceux de l'industrie, pour leur assurer un repos mérité et nécessaire.

Hélas ! nous connaissons des cas trop nombreux où ce que l'on appelle en France « les gens de maison » sont moins bien traités que le chat, le chien ou le cheval.

On se plaint de ne plus trouver de bonnes à tout faire. Faut-il s'en étonner ? Pas le moins du monde, quand on connaît le genre de vie réservé à cette catégorie du personnel.

La première levée, la dernière couchée, la pauvre fille doit travailler du lever du jour jusque tard dans la soirée. Aux repas, elle sera seule à manger sur un coin de table, les restes de ses patrons, bien heureuse quand on ne lui aura pas compté les tranches de pain ou marqué le beurre, le fromage, le vin, de peur qu'elle n'en consomme trop.

Nous pourrions citer des cas navrants.

Vous qui n'avez pas de cousins assez beaux pour « Minette » ni de morceaux assez bons pour votre fox, pensez un peu à celle qui doit accomplir les basses besognes de la maison, suivre Madame au marché, promener vos gosses et être toujours de bonne humeur.

N'a-t-elle pas droit à une nourriture suffisante, à quelque repos ?

La crise des domestiques... Beaucoup de mauvais maîtres l'ont créée.

* Camille Bournissen

(Corr. part.) Le 27 avril ont eu lieu, à Héréme, les obsèques du guide Camille Bournissen, mort au Breithorn.

Toute la population y prit part, dans une touchante unanimité. De partout à la ronde étaient venus les collègues, les connaissances, les amis de Camille Bournissen. Et ce modeste, qui ne voulait jamais qu'on parle de lui, s'en est allé à sa dernière demeure au milieu d'une assistance exceptionnellement nombreuse.

Ceux qu'il avait guidés durant les derniers jours avant l'accident, ont tenu, par un geste qui les honore, à lui rester fidèles et à l'accompagner jusqu'au bout. Les membres du Club alpin sont là aussi, nombreux, qu'il a souvent guidés, et qui étaient tous ses amis.

Et dans cette assistance, il n'y a ni froide politesse, ni indifférence polie, comme dans tant de cortèges funèbres, mais bien une profonde et douloureuse compassion.

D'un modeste bâtiment de bois, au haut d'une rue en pente, l'on descend le cercueil qui reposait au milieu des fleurs, sous la corde et le piolet fidèles. Et ce cortège, qui parcourt lentement les rues du village, où se mélangent le vieux et le neuf, est profondément touchant, parce qu'on sent qu'il concentre en lui la vie du village, qui s'est arrêtée par respect pour celui qui le traverse une dernière fois. On ne peut s'empêcher, par contraste, de penser à ces convois funèbres qu'on voit passer dans les rues des grandes villes, lamentablement perdus et seuls, et l'on comprend mieux la grandeur des choses de chez nous.

L'office terminé, le convoi se dirige vers le cimetière tout récent, un peu à l'écart du village. Et voici rendu à la terre le digne fils de nos montagnes : la vallée d'Hérens s'ouvre, magnifique, devant le lieu de sa dernière halte, et les cimes la couronnent ; au loin, la Dent Blanche trône, immuable, et le glacier de Ferpècle s'étale à sa base.

Après les dernières prières, M. le colonel Carriput, qui se trouvait au Col du Théodule quand s'est produit l'accident, évoque, en termes émus, le souvenir du défunt, et lui apporte le dernier salut de tous ceux qui l'ont connu et aimé : ces paroles, venues du cœur, vont droit au cœur de chacun.

Camille Bournissen n'est plus. Cet humble montagnard mérite que demeure son souvenir. Il était le type de l'homme que le contact permanent de la montagne préserve de toute vulgarité et ennoblit vraiment. Ceux qui ont connu Camille Bournissen n'oublieront jamais le franc regard de ses yeux si clairs, dans son visage bronzé, non plus que le ton un peu chantant de sa voix calme. Avec cela, il était d'une douceur étonnante pour un homme si solide, et d'une courtoisie exquise, sans aucune obséquiosité.

Pas trace d'orgueil ou de vanité en lui, mais une modestie d'autant plus méritoire qu'il avait de quoi être fier de ce qu'il avait fait et était en mesure de faire encore. Ses exploits, il ne voulait pas qu'on en parle ; il estimait qu'il faisait son devoir, son possible, et voilà tout ! et entre deux ascensions, il travaillait vaillamment de son métier de charpentier, qu'il n'avait jamais abandonné.

C'était vraiment une nature d'élite, qui savait, de prime abord, appeler l'estime et l'amitié de tous ceux qui le rencontraient.

Son livret de guide ne contient pas une page où ne soient exprimés les sentiments tout particuliers d'affectueuse admiration qu'éprouvaient ceux qui s'étaient confiés à lui, et détail troublant, la carrière de ce guide de grande lignée s'est achevée avec la dernière page de son livret de guide.

Il repose maintenant là-haut, face aux montagnes qu'il aimait tant, et qui rappelleront sans cesse, à tous ses amis, la mémoire de Camille Bournissen.

La vie sédunoise

Un étudiant blessé par une auto

Mercredi soir, entre six et sept heures, un jeune étudiant de Sion, M. Maurice Morand, voulut traverser la chaussée pour se rendre dans un verger situé de l'autre côté de la rue. Au même moment survint l'automobile de M. Joseph Tissière, banquier à Martigny, qui happa le piéton et le projeta brutalement sur le sol.

Cet accident s'est produit à l'entrée de la ville, devant le garage Couturier. M. Maurice Morand fut relevé avec de fortes contusions, une plaie à la cuisse et des blessures aux mains.

Il fut transporté à la clinique Germanier où on lui prodigua des soins dévoués.

Son état s'est amélioré. Il ressort de l'enquête qu'aucune faute n'est imputable à l'automobiliste.

Un cycliste blessé

Comme M. Francis Héritier, maréchal en notre ville, roulait à bicyclette à la rue du Rhône, il fut renversé par une auto vaudoise qui débouchait d'une rue où elle circulait dans un sens interdit.

Le cycliste, sous la violence du choc, fit plusieurs tours sur lui-même, et fut sérieusement blessé dans sa chute. Il a reçu les soins de M. le Dr Luyet.



Pour un appareil
PHOTO ou CINÉ
Pour développer vos FILMS
PHOTO Darbellay
MARTIGNY

KEFOL
Pour MAUX DE TÊTE
boîte 10 p^{res} 1.80. Pharmacies

La vie à Martigny

Nécrologie

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons le décès de Mme Emile Stragiotti, née Andrée Délez, dans sa 46me année.

La défunte était une personne de bien, très estimée et qui sera sincèrement regrettée de chacun.

Nous présentons à M. Emile Stragiotti et à toute la famille nos condoléances émues.

Concert annuel de l'Harmonie municipale

Cette importante manifestation musicale se déroulera demain soir samedi 30 avril, au Casino Etoile. Notre dévouée Harmonie municipale a mis au point un programme de tout premier ordre qui plaira certainement beaucoup au nombreux public qui viendra applaudir nos musiciens demain au Casino. La soirée sera agrémentée par des productions de Mlle Ellen Tanner, pianiste, 1er prix de virtuosité de l'Institut de Ri- baupierre, et de M. Hubert Fauquex, hautboïste, 1er prix du Conservatoire de Zurich. Et après le concert, le bal le plus joyeux de l'année permettra aux amateurs de valse, tangos ou danses modernes de s'en donner à cœur joie jusqu'au petit jour.

Le concert, donné sous l'expertise direction de M. Nicolas Don, débutera à 20 h. 30 très précises. Durant l'exécution des morceaux, les portes seront tenues rigoureusement fermées.

P.-S. — Les membres passifs qui auraient été oubliés par mégarde et n'auraient pas reçu d'invitation, pourront se procurer des places à l'entrée, sur simple présentation de la carte de membre.

« Robert Taylor » au Royal

Quel beau garçon, disaient hier soir les dames et les demoiselles en sortant du Royal. Robert Taylor, la nouvelle idole du cinéma américain, est très sympathique et joue aux côtés d'une actrice dont on a beaucoup parlé ces derniers temps, Barbara Stanwyck.

Le film « Sa dernière chance » est captivant et on y relève quelques jolies scènes de music hall.

Ne manquez pas ce film que vous présente le Royal à l'occasion de la « grande saison du cinéma ».

Pharmacie de service

Du 30 avril au 7 mai : Pharmacie Closuit.

A l'Etoile : « Hercule », avec Fernandel et Gaby Morlay

« La grande saison du cinéma de Martigny » continue à l'Etoile avec « HERCULE », le dernier film de Fernandel.

Ce film, loin d'être une gauleserie grotesque, est un comique fin et spirituel qui peut être vu et qui doit être vu par toutes les classes de la société.

La grande artiste Gaby Morlay, aux côtés de Fernandel, en est une garantie.

« Hercule » ou « L'Incorruptible », c'est le film de la bonne humeur et de l'optimisme.

C'est deux heures de détente.
Ce soir, vendredi, première.
Dimanche soir, train de nuit CFF.

C. S. F. A.

Dimanche, sortie à Saillon. (Pour les cyclistes et non cyclistes !)

Réunion ce soir, vendredi, à 20 h. 30.

Les Sports

L'équipe suisse à Milan

Notre équipe nationale de football rencontrera dimanche 1er mai à Milan le Portugal en vue de sa qualification pour la Coupe du monde qui se disputera dans un mois en France. Le vainqueur du match de Milan rencontrera l'Allemagne à Strasbourg. Le Portugal est une équipe redoutable, excessivement rapide; dimanche dernier elle a fait match nul 1-1 avec l'Allemagne. Aussi nos joueurs auront-ils la tâche difficile; nous leur souhaitons bonne chance.

Fête romande de gymnastique, Bulle

16, 17 et 18 juillet 1938. — On aura une idée de l'importance de cette manifestation lorsqu'on saura qu'elle doit réunir 137 sections avec plus de 2300 gymnastes actifs, sans compter les vétérans et les accompagnants. 15 sections valaisannes y participeront. Un grand festival « Au pays romand », de Boller, Budry et Jo Baeriswyl y sera représenté à plusieurs reprises, notamment tous les soirs de la fête. Près de 500 exécutants y participent et tout laisse prévoir qu'il remportera le succès le plus franc.

MARTIGNY

du 22 avril au 22 juin

GRANDE SAISON DU CINÉMA

ÉTOILE

FERNANDEL et Gaby MORLAY

dans

HERCULE

ROYAL

Robert Taylor, Barbara Stanwyck
Victor Mac Laglen

dans

Sa dernière Chance

DIMANCHE SOIR
TRAIN DE NUIT

On demande à acheter
2500 échalas

A vendre ou échanger
un bon CHEVAL
hors d'âge contre bétail bovin.
S'adresser à Isaac Chappot,
Martigny, tél. 61.078.

Dernières nouvelles

DANS SON VOYAGE A ROME

Hitler sera accompagné d'experts

De nombreux experts accompagneront le chancelier Hitler dans son voyage à Rome, pour examiner différentes questions, notamment celles qui se rapportent à l'Europe centrale et à l'Espagne.

Le Führer sera accompagné également de plusieurs officiers commandant différentes sections des forces armées du Reich.

D'autre part, contrairement à un démenti publié ces temps derniers, il semble se confirmer que les négociations commerciales italo-allemandes devant s'ouvrir dans la première quinzaine de mai à Berlin, porteraient, entre autres, sur la question du port de Trieste.

Les pourparlers franco-italiens au point mort

L'Italie veut attendre la visite du Führer

Le comte Ciano, ministre italien des affaires étrangères, a décidé de prolonger jusqu'à ce soir vendredi son séjour en Albanie.

Cette nouvelle confirme l'impression des milieux politiques, selon laquelle du côté italien on préfère poursuivre les conversations avec le chargé d'affaires de France à Rome après la visite de Hitler.

Les journalistes allemands porteront un uniforme !

L'uniforme créé pour les journalistes allemands qui accompagnent le chancelier Hitler en Italie rappelle celui des aviateurs. Il est de couleur gris bleu; un écusson sur la poitrine porte les initiales R. K. K. de la chambre de culture du Reich. La casquette est ornée de l'insigne du parti. L'uniforme comporte des bottes pour la journée et des pantalons longs pour les soirées de gala.

On a créé cet uniforme, qui sera peut-être étendu plus tard à toute la presse allemande, pour éviter que les journalistes allemands n'apparaissent, à Rome, dans les uniformes hétéroclites des diverses formations nazies, qui vont du brun au noir.

D'autre part, ces derniers temps, certains organes nazis avaient déploré la tenue négligée affichée parfois par les journalistes, en soulignant l'exemple heureux donné par le photographe du parti national-socialiste Hoffmann, qui a déjà pourvu ses nombreux collaborateurs d'un uniforme.

M. Harold Butler démissionne

M. Harold Butler, qui avait succédé en 1932 à M. Albert Thomas en qualité de directeur du B. I. T., à Genève, a présenté jeudi sa démission. On ne sait encore qui prendra sa succession. Les sous-directeurs parmi lesquels pourrait se porter le choix de l'Organisation internationale du travail, sont MM. Winant (Américain), Phelan (Irlandais) et Tixier (Français).

Carbonisé en plein champ

Ayant été pris de malaise dans le champ où il travaillait, un retraité de Nîmes M. Casimir Courdesse, est tombé à terre et sa pipe a communiqué le feu aux herbes sèches qui l'environnaient. Lorsqu'on s'aperçut du commencement d'incendie, il ne restait du pauvre homme que des débris calcinés.

Des arrestations en masse en Italie

Des mesures de police sévères sont prises actuellement dans toute l'Italie en vue d'éviter un éventuel coup de force contre la personne d'Hitler lors de sa visite à Mussolini. Un grand nombre d'étudiants italiens ont été mis en état d'arrestation dans la région de Pise. En outre, 400 agents de la Gestapo allemande sont arrivés en Italie avec une liste exacte des émigrés allemands. Ces derniers sont tous interrogés, leur courrier est contrôlé, et une grande partie d'entre eux se trouvent en état de détention temporaire dans les prisons italiennes; comme dédommagement on leur verse un pécule journalier d'environ 2 francs suisses, pendant leur séjour involontaire derrière les barreaux !

Les entretiens franco-anglais

Mercredi M.M. Daladier, premier ministre français, et Georges Bonnet, ministre des affaires étrangères, se sont rendus à Londres en vue d'élaborer un nouvel accord anglo-français. Jeudi ils étaient les hôtes du roi, à Windsor.

Les conversations, qui ont débuté jeudi matin, se poursuivront jusqu'à la fin de la semaine. A ce sujet, Saint-Brice écrit de Londres au « Journal » :

« Il faut suspendre les débats. On n'a pas épuisé l'étude du programme de la Société des Nations. Il reste deux points importants pour la journée de vendredi : d'abord la question de la neutralité suisse, qui touche à une série de points délicats : garantie de la neutralité en cas de violation, obligation de l'Etat neutre de s'abstenir de tout ce qui pourrait favoriser, même indirectement un des belligérants, réorganisation générale de la Société des Nations.

Le second point du programme de Genève qui reste en suspens est l'appel de la Chine, derrière lequel on retrouve toute la question d'Extrême-Orient. Mais, sur ces deux points, il ne faut pas s'attendre à des débats très prolongés.

La grosse question de la journée sera la troublante énigme de l'heure : l'avenir de l'Europe centrale. »

Le mariage du roi Zogou

dans son palais de Tirana

Le mariage du roi Zogou avec la comtesse Géraldine Apponyi a été célébré mercredi matin à 11 heures, dans la grande salle du palais royal, devant une assistance choisie, comprenant les membres de la famille royale, le corps diplomatique, de nombreuses délégations de l'aristocratie hongroise, du gouvernement et du parlement, de hauts fonctionnaires, des représentants de la presse étrangère. Les témoins étaient pour le roi le comte Ciano, ministre italien des affaires étrangères, et le prince Abid, beau-frère du roi, et pour la reine le baron Ullani et le comte Etienne Apponyi.

101 coups de canon ont annoncé la fin de la cérémonie. Le matin, des services religieux ont été célébrés dans les églises et mosquées de tout le pays. Le mariage lui-même avait un caractère purement civil.

Après les cérémonies nuptiales, un grand banquet a été servi au palais royal. L'après-midi les souverains et leur suite sont partis pour Durazzo, où ils passeront leur lune de miel dans la villa royale. Les fêtes se sont achevées mercredi soir par des réjouissances populaires et un grand dîner suivi de réception à l'Hôtel de Ville.

Nouvelles suisses

Un drame affreux dans le canton de Fribourg

Jeudi matin, à 6 h. 30, Mme et M. Kaltenrieder habitant le village fribourgeois de Mur, dans le Vully, et demeurant dans la même maison que leur fille et leur beau-fils, Mme Elise et Fernand Cressier, âgés tous deux de 34 ans, ne voyant pas sortir leurs enfants de leur appartement, pressentirent un drame. Ils montèrent à l'aide d'une échelle jusqu'à la fenêtre de la cuisine et virent dans celle-ci les cadavres des deux époux.

Mme Cressier était assise sur une chaise, la nuque trouée d'une balle. Quant à son mari, il s'était pendu à une poutre du plafond; mais avant de se laisser choir d'un tabouret, il s'était tiré une balle dans la tempe droite.

La famille Cressier avait un enfant qui, malheureusement, était mort il y a deux ans. Depuis lors, des dissentiments avaient éclaté dans le ménage et les époux se reprochaient mutuellement leurs infidélités. Des scènes terribles avaient lieu fréquemment.

Au comité du parti socialiste suisse

Les socialistes pour le Code pénal fédéral

Le comité du parti socialiste suisse s'est réuni jeudi à Berne pour examiner la situation politique et préparer l'ordre du jour du prochain congrès. A l'unanimité, il a été décidé de proposer au congrès d'approuver le Code pénal fédéral.

La politique d'entente entre les partis, proposée par la direction du parti, afin de favoriser le groupement de toutes les forces pour la défense de la liberté et de l'indépendance de la Suisse a été approuvée et une proposition sera soumise au congrès de poursuivre dans cette voie, dans l'esprit du programme des lignes directrices à condition que l'indépendance politique et doctrinale du parti soit respectée. Le but de cette politique d'entente doit être de réaliser entièrement l'égalité des droits des partis du pays, de résorber le chômage et de demander aux possédants une prestation proportionnée pour la défense économique, spirituelle et militaire du pays.

Les escrocs condamnés

Quatre jeunes gens ont escroqué le pari mutuel de football, à Bâle. L'un d'eux était occupé au contrôle des coupons. Il lui fut ainsi possible de faire passer de faux coupons alors que les résultats des matches étaient déjà connus. Si cette machination n'avait pas été découverte, on leur aurait payé une somme de 5800 fr.

Le Tribunal a condamné le principal inculpé à cinq mois de prison avec sursis et les trois autres à des peines de prison d'un à deux mois, avec sursis également.

L'instituteur Ehrler est suspendu

L'instituteur André Ehrler, qui fut conseiller d'Etat socialiste lors du règne de Nicole à Genève — mais qui avant d'occuper cette charge avait déjà été suspendu de ses fonctions pour injures à l'égard du gouvernement — a occupé à plusieurs reprises le nouveau gouvernement par son activité politique et les propos qu'il tient dans des assemblées publiques. Il reçut dernièrement un avertissement, mais Ehrler n'y tint pas compte et récemment, lors d'un meeting socialiste, eut des termes les plus diffamants à l'égard du gouvernement actuel. Aussi ce dernier vient-il de décider de suspendre Ehrler de ses fonctions jusqu'en automne.

Durussel est libéré

Robert Durussel, l'organisateur du match de boxe Dubois-Holtzer, à Genève, qui s'était enfui à Paris où il avait été arrêté et ramené à Genève, a été libéré mercredi sans caution. La Chambre d'instruction a estimé qu'en l'état de la procédure il n'y avait pas délit. Il apparaît de plus en plus que Durussel a agi dans un moment d'égarement. Ne pouvant faire face à tous ses engagements, il s'est affolé.

C'est certain !

Un bon établissement vous servira toujours un bon «DIABLERETS»... que vous le prenez pur, à l'eau ou mélangé selon votre goût.

Le crime de Chamblandes

Le Petit Parisien relate que le dossier de l'affaire Reiss s'est enrichi de révélations nouvelles. Les investigations concertées de la Sûreté nationale et de la police suisse ont permis d'identifier deux des voyageurs de la voiture où le crime fut commis : le chauffeur de la voiture et l'assassin de Reiss. De même que le photographe Ducomet, arrêté à Paris, moins intimement lié au drame et dont pourtant le juge d'instruction vient de refuser la mise en liberté provisoire, ce sont malheureusement des Français. Le conducteur de l'auto, Roland Abbiat, est né en 1905 à Londres. Le 2 septembre, trois jours avant le meurtre de Reiss, Roland Abbiat — devenant François Rossi sur les fiches d'hôtel — partit pour la Suisse. L'assassin Charles Martignat est né en 1900, à Culat dans le Puy-de-Dôme; jusqu'à la veille du guet-apens, il travaillait comme manœuvre à la Compagnie du gaz, à Clichy. Ce manœuvre effacé et besogneux avait un compte en banque également au nom de Roland Abbiat : 100.000 francs. Tous deux sont en fuite. On a cru, un moment, qu'ils avaient trouvé refuge au Mexique. On n'en est plus certain.

Le beau voyage interrompu

Un Suisse se fait dévaliser à Marseille

Le Petit Marseillais conte la mésaventure qui advint mardi à un courageux Unterwaldien :

Le 31 mars 1938, M. Jean Dillier, un beau jeune homme originaire de Sarnen, faisait un pari à Lucerne. Il certifiait à ses amis qu'il se rendrait à pied aux Jeux olympiques qui auront lieu à Tokio, en 1940, et qu'il n'emploierait pour sa subsistance, durant ce voyage de 30.000 km., que le produit de la vente de cartes postales à son effigie qu'il emportait.

L'enjeu de ce pari était une somme de 10.000 fr. que ses camarades lui verseraient à son retour. M. Jean Dillier, coiffé du calot pittoresque des Armaillis, partit le cœur plein d'espoir, sa modeste valise bourrée de ses photographies. Halte à Paris ! Succès. Il arrive à Marseille, harassé, mais content ! Et voilà qu'il échoue sur un banc de la place Victor-Gelu, mardi matin. Il faisait tiède et fatigué il s'endormit. Imprudent !

Pendant son court sommeil, un filou lui avait ravi sa précieuse valise, celle même qui contenait ses indispensables cartes postales et son maigre vestiaire.

Nous avons trouvé le vaillant touriste en panne devant un hôtel de La Canebière, où il espérait, après avoir expliqué son cas au consul de son pays, rencontrer un compatriote obligé et qui voudrait bien lui donner le moyen de rentrer en Suisse.

Un beau geste serait celui du voleur qui, lisant ces lignes, rendrait à ce brave Suisse son pauvre bagage, lui permettant ainsi de poursuivre son beau voyage interrompu !...

Monsieur Emile SRAGIOTTI, à Martigny ;
Madame et Monsieur Luc PIERROZ-STRAGIOTTI ;
Monsieur Pierre STRAGIOTTI ;
Madame Veuve Pierre-Marie DELEZ, ses enfants et petits-enfants ;
Les familles STRAGIOTTI, Charles RIGAZZI-STRAGIOTTI, Marcel GAILLARD-STRAGIOTTI, ainsi que les familles parentes et alliées,
font part de la perte cruelle et douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame

Andrée STRAGIOTTI-DÉLEY

leur chère épouse, mère, belle-mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, enlevée à leur affection à l'âge de 46 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, dimanche 1er mai, à 11 heures 15.

Cet avis tient lieu de faire part.

Madame et Monsieur Maurice LATTION et leurs enfants, à Saxon ;
Monsieur Max DUPONT ;
Monsieur Maxime DUPONT ;
Madame et Monsieur Emile BRUCHEZ, à Saxon ;
Madame veuve Marie LATTION et ses enfants, à Saxon ;
Monsieur Emile DUPONT, à Saxon ;
Monsieur Alphonse CHARLES et ses enfants, en Amérique ;
Mademoiselle Caroline THERISEAU, à Saxon ;
Monsieur Joseph THERISEAU, à Saxon ;
La famille de feu Joseph PELLAUD, à Saxon ;
La famille de feu Alphonse DUPONT, à Saxon ;
ainsi que les familles parentes et alliées,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle de

Monsieur Alfred DUPONT

mort accidentellement le 28 avril 1938, à l'âge de 71 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Saxon, le samedi 30 avril, à 9 heures ¾.

Cet avis tient lieu de faire part.

Madame Veuve Marie MOTTIER et ses enfants
Monsieur Jos. MOTTIER et famille, à Saxon
remercient vivement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil et spécialement la « Fanfare municipale Concordia », la Classe 1907, les Chefs et Camarades de travail du défunt.

Très touchée des nombreux témoignages de sympathie reçus à l'occasion de leur grand deuil, la famille de M. Jean ROUILLER-PILLET exprime sa vive reconnaissance et ses remerciements à tous ceux qui y ont pris part.

Banque Populaire de Martigny

Dépôts à vue
en Caisse d'Epargne
à terme

Toutes opérations de banque

Notre Etablissement est contrôlé par les services fiduciaires de l'Union suisse de Banques Régionales

Liquidation totale

Au Gaspillage

SION

RUE DE CONTHEY

Toujours un choix formidable à des prix extra bon marché.

N'attendez pas et profitez de ces occasions uniques

Venez tous, vous serez étonnés.

Se recommande. **T. Brandt.**

A vendre ou à louer bon petit

Café

dans important village à proximité des usines de l'A. J. A. G. Conditions avantageuses. Faire offres écrites sous P 2756 S Publicitas SION.

FOIN

Sommes acheteurs d'une certaine quantité de foin et regain. Offres en indiquant quantités et prix à

FELLEY Frères fruits en gros, Saxon, tél. 62.312

Bureau de Placement Baumgartner

25, Rue de Lausanne, **VEVEY** tél. 53.077, demande tout de suite plusieurs bonnes à tout faire sachant cuire (lr. 40-70), cuisinières (privé), filles d'office et de cuisine, femmes de chambre (privé et hôtel).

LES ENGRAIS DE MARTIGNY

d'ancienne renommée

SUPERPHOSPHATES ENGRAIS COMPOSÉS CYANAMIDE, PHOSPHAZOTE, ETC.

sont vendus par la

Fédération Valaisanne des Producteurs de Lait, Sion et ses AGENTS

Seul le nombre des éléments fertilisants compte pour l'appréciation de la valeur d'un engrais conformément aux instructions des Etablissements fédéraux de chimie agricole.



Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

La Banque Populaire de SIERRE

FONDÉE EN 1912. Traite toutes opérations de banque aux meilleures conditions

Dépôts
Prêts hypothécaires
Prêts sur billets
Escompte de traites et de titres
CRÉDITS DE CONSTRUCTION

Capital et réserves Fr. 1.018.000.— Contrôle fiduciaire depuis 1932

Nos Echos

Une Jeanne d'Arc chinoise

Une jeune fille paraît vouloir assumer, en Chine, le rôle de Jeanne d'Arc. Il s'agit de Mlle Lien-Chien-Yin, commandant un bataillon de la mort, composé de six cents jeunes filles.

Quatre-vingt-dix mille soldats se sont groupés autour de cette unité extraordinaire, dont la guerre de guérilla impressionne les Japonais qui craignent énormément — peut-être par superstition — le rôle de cette jeune fille.

Les nourrisseurs de poux

La guerre sino-japonaise oblige à multiplier les vaccinations contre le typhus exanthématique, lequel est transmis par les poux. Mais ce parasite sert à la fois à propager le mal et à le guérir. Car c'est avec lui qu'on prépare le sérum souverain contre le typhus. Il existe aux environs de Pékin un institut scientifique unique au monde dont les laboratoires se doublent d'un élevage modèle de poux. Or ceux-ci ne connaissent qu'une nourriture : le sang humain. On fait donc appel à des Chinois qui, moyennant un salaire, viennent deux fois par jour, leur servir de repas. Chacun en abreuve environ deux cents sur ses jambes. « Et, comme l'a écrit un missionnaire, ces braves gens ont été agréablement surpris de recevoir un salaire pour nourrir des parasites qu'ils hébergeaient autrefois gratuitement à toute heure du jour et de la nuit. »

Dissolution de sociétés catholiques en Autriche allemande

L'organe du Vatican apprend que la Société catholique universitaire, la Fédération de gymnastique chrétienne allemande, dont faisaient partie 270 sections et 38.000 membres, ainsi que la Société de Saint-Georges des éclaireurs catholiques ont été dissoutes par ordre des autorités allemandes d'Autriche.

En ce qui concerne la Ligue de la jeunesse catholique, comptant 412 sections et 75.000 membres, aucune décision n'a encore été prise, dit *L'Osservatore romano*, mais certaines sections ont été dissoutes, leur siège fermé et les dirigeants arrêtés.

Est-ce pour ces raisons que le Pape a décidé de quitter Rome pour sa résidence d'été, quelques jours avant l'arrivée de Hitler dans la capitale italienne ?

Des tramways silencieux

Selon une information provenant de Moscou, des tramways circulant presque sans bruit sont en construction. Les roues et tout l'équipement sont conçus selon un principe nouveau et les résultats des essais seraient des plus satisfaisants.

L'Allemagne manque d'argent

Elle ne participera pas à l'Exposition de New-York

M. Diechoff, ambassadeur du Reich à Washington, a fait savoir que pour des raisons financières, l'Allemagne ne participera pas à l'Exposition internationale de New-York.

Mort d'un ministre belge

On annonce la mort de M. Rubbens, ministre des colonies, survenue mercredi après-midi, d'une crise cardiaque.

La terre tremble encore en Turquie

Le séisme continue à sévir en Turquie, particulièrement violent dans la région de Kircheir. Au cours des deux derniers jours, dix-huit villages comprenant 600 maisons, ont été complètement détruits. La population affolée erre dans la campagne. La pénurie de transports et la destruction des minoteries rendent le ravitaillement difficile. Des mesures urgentes ont été prises. On n'a pu encore établir le nombre des morts et des blessés.

Les drames de la mine

Une explosion de grisou s'est produite dans la mine d'anthracite de Saint-Clair, à huit kilomètres de Pottsville (Etats-Unis). On compte sept tués et onze blessés dont plusieurs sont dans un état grave.

Des paysans malins

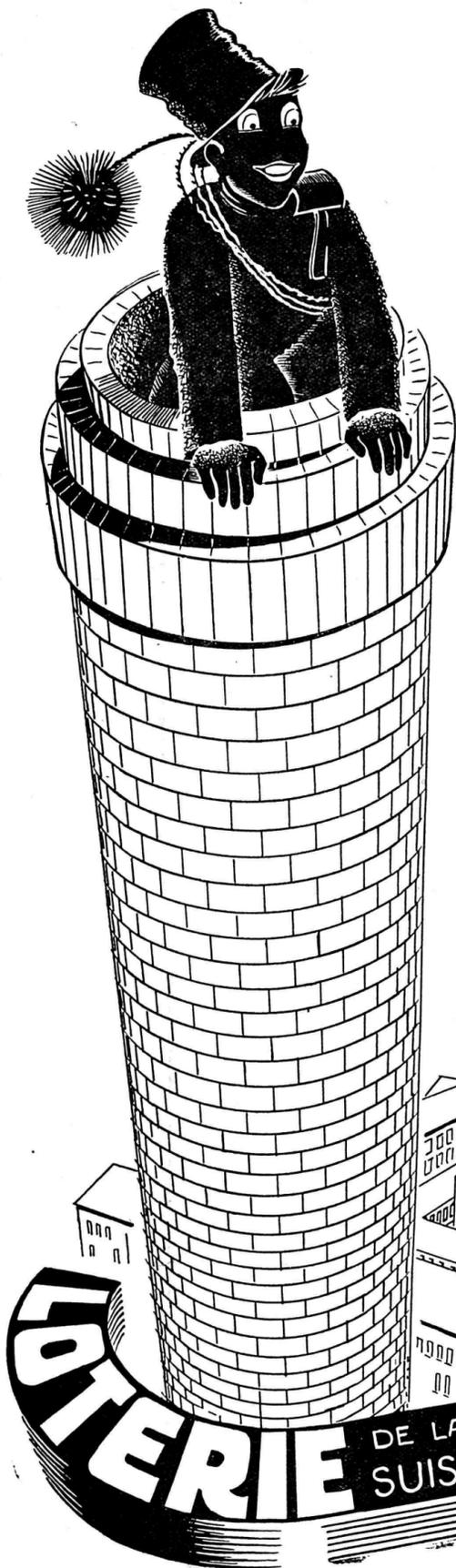
D'immenses districts du Canada souffrent actuellement de la sécheresse. On sait que là-bas les fermes sont assez distantes les unes des autres. Pour communiquer entre eux et avec le monde extérieur, les fermiers, trop pauvres pour se payer le téléphone, ont inventé un procédé ingénieux. Ils utilisent les clôtures en fil de fer barbelé qui délimitent leurs propriétés comme conducteur et, branchant sur ce circuit improvisé les batteries et les haut-parleurs dont ils disposent, ceux qui ont des gramophones et la T. S. F. en font profiter leurs collègues, même assez éloignés.

Cette concurrence au monopole a ému les pouvoirs publics et le parlement du Saskatchewan s'est occupé de la question. Généreusement, toutefois, il a décidé de ne pas intervenir et de considérer ce léger bienfait comme une contribution au soulagement des cultivateurs si éprouvés.

Des moutons tués par des oiseaux

A Caithness, en Ecosse, un oiseau appelé skua s'est attaqué à des moutons et en a tué plusieurs. M. John Swanson, de Toftingall, a trouvé deux de ses bêtes tuées dans des conditions mystérieuses. Leur langue avait été arrachée et les yeux arrachés des orbites. Le lendemain M. Donald Campbell, de Spittal, aperçut un oiseau de grande taille s'attaquant à une brebis. L'oiseau s'envola à son approche, mais la brebis mourut de ses blessures. M. Campbell plaça une trappe près de la carcasse de l'animal, et au bout de peu de temps un skua se fit prendre par une patte. A l'approche de M. Campbell l'oiseau prisonnier fit une défense furieuse, frappant du bec et des ailes. Il fut toutefois possible de le capturer vivant. Il mesurait 172.5 cm. d'envergure.

Les lois ne peuvent se rédiger trop clairement, si l'on veut les soustraire à l'interprétation partielle;



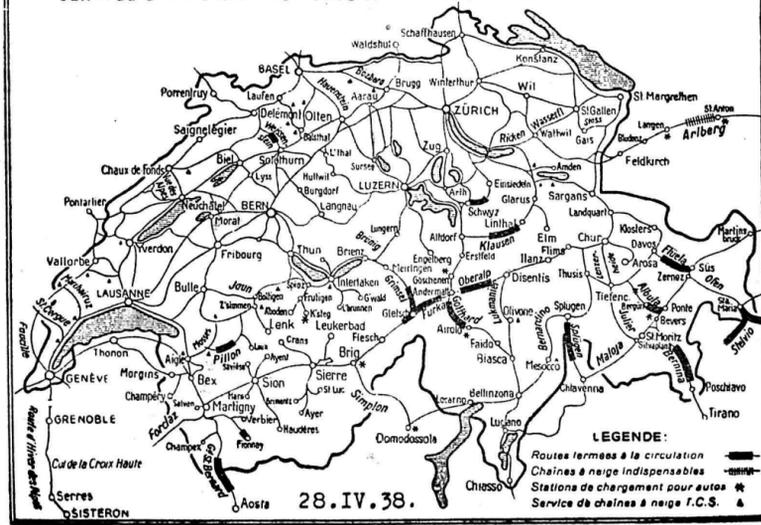
ÇA Y EST. ELLE VA TIRER

OUI, LE 11 JUIN

ROTERIE DE LA SUISSE ROMANDE

SION, Avenue de la Gare, Tél. 727, Ch. Post. II c 1800

SERVICE D'INFORMATIONS ROUTIERES DU TOURING-CLUB SUISSE



Renseignements supplémentaires par le siège central à Genève et les Offices du T.C.S.